

Jeudi 22 octobre 2009

Direction de l'Hygiène et de la Santé Publique
bp 65051
69601 Villeurbanne cedex
<http://www.mairie-villeurbanne.fr>



Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Mathieu Fortin, coordonnateur santé Ville de Villeurbanne

Collectif santé Rhône-Alpes
Saint-Étienne (France)



ville de vi || eurbanne

- Définition :

- ↪ instance décisionnelle communautaire à dimension locale
- ↪ espace de rencontre partenariale (santé, social, ...) sur la santé mentale

- Objectifs généraux :

- ↪ élaborer et concrétiser des projets ou dispositifs
- ↪ améliorer la prise en compte et la prise en charge des problématiques de santé mentale

- Fonctionnement non spécifique :

- ↪ président : maire ou directeur hôpital psychiatrique
- ↪ repose sur l'engagement des institutions partenaires
- ↪ suppose une démarche participative
- ↪ adaptation aux particularités locales

CLSM : assemblée plénière (1/2)



Président : *monsieur le Maire*

Assemblée plénière (1/an)

*(adjoint au maire chargé de la promotion de la santé)**
- membres du CLSM

* : *animateur*

CLSM : assemblée plénière (2/2)



- Objectifs :

- ↳ fixer les orientations générales
- ↳ valider la constitution et les objectifs des groupes de travail
- ↳ statuer sur les propositions et conclusions des groupes de travail

- De fait, elle participe au développement d'une culture commune

- Programme séance du 26 mars 2009 :

- ↳ la réforme des mesures de protection juridique des majeurs
- ↳ point des travaux des commissions associées
- ↳ rôle et limites de la psychiatrie dans le champ de la sécurité publique
- ↳ ouverture au grand public : forum ressources locales en santé mentale et conférence-débat "*maladies psychiques : quels soins, quels accompagnements ?*"

CLSM : comité technique (1/2)



Président : *monsieur le Maire*

Assemblée plénière (1/an)

*(adjoint au maire chargé de la promotion de la santé)**
- membres du CLSM

Comité de pilotage de la SISM

*(ADES du Rhône)**

Baromètre santé 'santé mentale'

- Villes-santé OMS arc alpin

Comité technique (2 à 3/an)

- CH Le Vinatier (*chefs de secteur, responsables CMP et gériopsychiatrie, cadre santé*)
- DDASS du Rhône (*MISP référent*)
- Département du Rhône (*1 représentant des UT*)
- Ville de Villeurbanne (*médecin directeur*)*
- Groupes de travail associés (*1 représentant / groupe*)

* : *animateur*

CLSM : comité technique (2/2)



- Objectifs :

- ↪ suivre de façon régulière les travaux en cours
- ↪ valider les propositions et conclusions des groupes de travail qui seront présentées en plénière

- Il s'appuie sur :

- ↪ le Comité de pilotage départemental de la SISM (7 actions sur Villeurbanne en 2009)
- ↪ le baromètre santé "santé mentale" des Villes-santé OMS de l'arc alpin

CLSM : groupe réflexion clinique 12-25 ans (1/2)



Président : *monsieur le Maire*

Assemblée plénière (1/an)

*(adjoint au maire chargé de la promotion de la santé)**

- membres du CLSM

Comité de pilotage de la SISM

*(ADES du Rhône)**

Baromètre santé 'santé mentale'

- Villes-santé OMS arc alpin

Comité technique (3/an)

- CH Le Vinatier *(chefs de secteur, responsables CMP et gérontopsychiatrie, cadre de santé)*
- DDASS du Rhône *(MISP référent)*
- Département du Rhône *(1 représentant des UT)*
- Ville de Villeurbanne *(médecin directeur)**
- groupes de travail associés *(1 représentant / groupe)*

Groupe Inter institutionnel Clinique (GIC) – jeunes 16-25 ans

*(Point écoute municipal)**

- CMP
- SMC
- Mission locale
- PJJ
- ANPAA
- Ville de Villeurbanne *(Point écoute)*

* : *animateur*

CLSM : groupe réflexion clinique 12-25 ans (2/2)



- Objectifs :

- ↳ améliorer, optimiser les articulations entre institutions et professionnels
 - ↳ améliorer la connaissance entre les institutions et entre les professionnels
 - ↳ contribuer au développement réseau local de santé mentale
-
- Espace d'échanges et de partages d'information sur des situations cliniques
 - Orientations adaptées par des prises en charge complémentaires

CLSM : souffrance psychique et petite enfance (1/2)



Président : *monsieur le Maire*

Assemblée plénière (1/an)

*(adjoint au maire chargé de la promotion de la santé)**

- membres du CLSM

Comité de pilotage de la SISM

*(ADES du Rhône)**

Baromètre santé 'santé mentale'

- Villes-santé OMS arc alpin

Comité technique (3/an)

- CH Le Vinatier *(chefs de secteur, responsables CMP et gérontopsychiatrie, cadre de santé)*
- DDASS du Rhône *(MISP référent)*
- Département du Rhône *(1 représentant des UT)*
- Ville de Villeurbanne *(médecin directeur)**
- groupes de travail associés *(1 représentant / groupe)*

Souffrance psychique et petite enfance (non formalisé)

*(Direction de la petite enfance)**

Participants presentis :

- Département du Rhône
- ITTAC
- Ville de Villeurbanne *(Petite enfance)*
- éducation nationale *(RASED)*

Groupe Inter institutionnel Clinique (GIC) – jeunes 16-25 ans

*(Point écoute municipal)**

- CMP
- SMC
- Mission locale
- PJJ
- ANPAA
- Ville de Villeurbanne *(Point écoute)*

* : *animateur*

CLSM : souffrance psychique et petite enfance (2/2)



- Objectifs :

- ↪ améliorer, optimiser les articulations entre institutions et professionnels
- ↪ formaliser un réseau local inter institutionnel
- ↪ développer une culture commune

CLSM : précarité et souffrance psychique (1/3)



Président : *monsieur le Maire*

Assemblée plénière (1/an)

*(adjoint au maire chargé de la promotion de la santé)**

- membres du CLSM

Comité de pilotage de la SISM

*(ADES du Rhône)**

Baromètre santé 'santé mentale'

- Villes-santé OMS arc alpin

Comité technique (3/an)

- CH Le Vinatier *(chefs de secteur, responsables CMP et gérontopsychiatrie, cadre de santé)*
- DDASS du Rhône *(MISP référent)*
- Département du Rhône *(1 représentant des UT)*
- Ville de Villeurbanne *(médecin directeur)**
- groupes de travail associés *(1 représentant / groupe)*

Souffrance psychique et petite enfance (non formalisé)

*(Direction de la petite enfance)**

Participants presentis :

- Département du Rhône
- ITTAC
- Ville de Villeurbanne *(Petite enfance)*
- éducation nationale *(RASED)*

Groupe Inter institutionnel Clinique (GIC) – jeunes 16-25 ans

*(Point écoute municipal)**

- CMP
- SMC
- Mission locale
- PJJ
- ANPAA
- Ville de Villeurbanne *(Point écoute)*

Commission "précarité et souffrance psychique"

*(DHSP)**

- Département du Rhône
- DDASS du Rhône
- SMC
- CH Le Vinatier
- Centres sociaux
- ADL
- Ville de Villeurbanne *(CCAS, insertion emploi, DHSP, 3DVQ)*

* : *animateur*

CLSM : précarité et souffrance psychique (2/3)



- dynamique initiée par la Commission "santé précarité" de l'ASV "accès aux soins et à la prévention"
- 2005 : **étude** relative à la prise en charge des adultes vulnérables et en souffrance psychique
- 2006 : définition du **plan d'actions**
 - ↳ favoriser une culture commune des professionnels
 - ↳ trouver / créer de nouvelles réponses adaptées aux besoins
- 2007 : demi-journée de **sensibilisation et d'information**
- 2008 : Commission à part entière du CLSM

CLSM : précarité et souffrance psychique (3/3)



- 2009 : formation-action "précarité et souffrance psychique"

- ↪ une réponse à l'étude relative à la prise en charge des adultes vulnérables et en souffrance psychique
- ↪ 2^{ème} étape après la demi-journée de sensibilisation et d'information
- ↪ 20 professionnels (*social, insertion, soins, ...*)
- ↪ **outils** : guide du participant / guide national "souffrances ou troubles psychiques : rôle et place du travailleur social" / fiche ressources locales / brochures institutionnelles / ...



CLSM : Groupe Régulation Santé Mentale (1/3)



Président : *monsieur le Maire*

Assemblée plénière (1/an)

(*adjoint au maire chargé de la promotion de la santé*)*
- membres du CLSM

Comité de pilotage de la SISM

(*ADES du Rhône*)*

Baromètre santé 'santé mentale'

- Villes-santé OMS arc alpin

Comité de pilotage (2 à 3/an)

- CH Le Vinatier (*chefs de secteur, responsables CMP*)
- DDASS du Rhône (*MISP référent*)
- Département du Rhône (*1 représentant des UT*)
- Ville de Villeurbanne (*médecin directeur*)*
- Groupes de travail associés (*1 représentant / groupe*)

Commission "précarité et souffrance psychique" (DHSP)*

- Département du Rhône
- DDASS du Rhône
- SMC
- CH Le Vinatier
- Mutualité française du Rhône
- Centres sociaux
- Ville de Villeurbanne (*CCAS, développement économique, DHSP, 3DVQ*)

Groupe réflexion clinique – souffrance psychique des 16-25 ans

(*Point écoute municipal*)*

- CMP
- SMC
- Mission locale
- ANPAA
- Ville de Villeurbanne (*Point écoute*)

* : *animateur*

Groupe Régulation en Santé Mentale (GRSM) (2/an)

(*DHSP*)*

- membres du GRSM

Coordination opérationnelle (10/an)

(*agent de développement santé*)*

- acteurs de terrain concernés par les situations
- CMP (*chef de secteur, responsable CMP*)
- Département du Rhône (*1 représentant des UT*)
- ABC HLM (*1 représentant*)
- Ville de Villeurbanne (*DPMS et service d'hygiène*)

Souffrance psychique et petite enfance

(*Direction de la petite enfance*)*

- Département du Rhône
- ITTAC
- Ville de Villeurbanne (*Petite enfance*)
- éducation nationale (*RASED*)

CLSM : Groupe Régulation Santé Mentale (2/3)



- **Champ d'action :**

- ↳ troubles du voisinage associés aux souffrances psychosociales

- **Objectifs :**

- ↳ améliorer, optimiser les articulations entre institutions et professionnels
- ↳ formaliser un réseau local inter institutionnel
- ↳ développer une "culture commune"
- ↳ analyser, traiter des situations
- ➔ **coordination opérationnelle**

CLSM : Groupe Régulation Santé Mentale (3/3)

- **2002/2005 :** échanges et analyses partagées de situations "cas d'école"
- **2006 :** recherche-action par les membres du GRSM / accompagnés par l'ORS Rhône-Alpes
 - ↳ 6 préconisations
- **Mars 2007 :** expérimentation de la **Coordination Opérationnelle (CO)** (préconisation n°5)
- **2008 :** groupe de travail spécifique autour d'un référentiel commun
- **Mars 2010 :** convention + charte de participation CO

CLSM : coordination opérationnelle du GRSM (1/3)



- Cadre :

- ⇒ dispositif mobilisable par les acteurs de terrain
- ⇒ associer les compétences pour 1 évaluation interdisciplinaire
- ⇒ situations de **souffrance psychosociale + troubles de voisinage**
- ⇒ GRSM = garant du dispositif

- Critère de mobilisation :

- ⇒ situations **problématiques et complexes**
- ⇒ **NON** urgente

CLSM : coordination opérationnelle du GRSM (3/3)



- **Limites :**

- ⇒ pas de suivi du plan d'actions partagé
- ⇒ situations traitées = troubles de voisinages et souffrance psychosociale
- ⇒ ne garantit pas la mise en réseau des acteurs de terrain

- **Évaluation de la coordination opérationnelle**
- **Formalisation du fonctionnement de la coordination**
expérimentation → opérationnalité
- **Formalisation des engagements des partenaires du GRSM**
- **Groupe de travail spécifique :**
 - ⇒ 1 appuis méthodologique = animateur psychosociologue
 - ⇒ participation d'acteurs qui ont sollicité la coordination
 - ⇒ participation de l'OVPAR (cellule clinique)
- **Charte de participation → membres du GRSM**
- **Convention → membres permanents de la coordination**

CLSM : 1 nouveau groupe de travail ...



- **Depuis septembre 2009**
- **Dans le cadre du nouveau Contrat Local de Sécurité**
- **Objet :**
 - ⇒ **procédures afférentes aux mesures d'HO provisoires réalisées par le Maire**